



## Actes de la conférence internationale

*ENJEUX et PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES en AFRIQUE  
FRANCOPHONE*

**Dakar, 4-5-6 février 2019**

---

### **La politique agricole de l'UEMOA et la production des cultures de rentes : enjeux, défis et perspectives économiques**

Kossi ADANDJESSO

Candidat au doctorat en science politique, Université Laval (Québec-  
Canada)

kadandjesso@gmail.com

---

**RÉSUMÉ** *Cet article fait une évaluation à mi-parcours de la politique agricole de l'Union économique monétaire ouest-africaine (UEMOA) à travers ses axes stratégiques un et trois, de 2003 à 2015. L'hypothèse d'inefficacité mise en exergue dans cette étude évaluative est confirmée après l'analyse et l'interprétation des données empiriques. La confirmation de ce postulat amène à soutenir l'idée selon laquelle l'exportation des matières premières agricoles ne contribue pas conséquemment au développement socioéconomique de l'Union, par ricochet, cette politique n'est ni génératrice de richesses ni créatrice d'emplois des jeunes. Le changement de paradigme orienté vers l'industrialisation agricole est proposé comme meilleure perspective économique pour faire face, en toute responsabilité, aux enjeux liés au chômage des jeunes, à l'immigration irrégulière et la pauvreté paysanne. Pour ce faire, les défis à enjamber, en termes de modernisation agricole, de la gouvernance institutionnelle et économique et de la préservation de l'environnement pour une agriculture durable au sein de l'Union sont clairement identifiés*

**MOTS CLÉS** *Politique, agriculture, évaluation, UEMOA*

*Les idées et opinions exprimées dans les textes sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'OFE ou celles de ses partenaires. Aussi, les erreurs et lacunes subsistantes de même que les omissions relèvent de la seule responsabilité des auteurs.*

Pour citer ce document :

Adandjesso, K. 2019. « La politique agricole de l'UEMOA et la production des cultures de rentes : enjeux, défis et perspectives économiques », dans *Enjeux et perspectives économiques en Afrique francophone* (Dakar, 4 – 6 février 2019). Montréal : Observatoire de la Francophonie économique de l'Université de Montréal, 505-529 pages.

## Introduction

L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) est une organisation régionale regroupant huit pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo). Son objectif est essentiellement lié à l'intégration sociale et économique. C'est par le biais de l'intégration économique qu'une Politique agricole de l'UEMOA (PAU) a été mise en place en décembre 2001 (confère l'Acte additionnel n°03/2001 portant adoption de la politique agricole de l'UEMOA, 2001) et Réseaux de l'Organisation paysanne et Producteurs agricoles (2001).

Cette politique définit trois principaux axes dont le premier, et le troisième vise respectivement « l'adaptation des systèmes de production et l'amélioration de l'environnement du système productif ; l'insertion de l'agriculture de l'espace UEMOA dans le marché régional et mondial » (PAU, 2001). Cet article s'inscrit dans ces orientations en mettant en revue les productions des cultures de rentes telles : l'arachide, le coton graine, le café et le cacao de façon comparative entre les pays membres en vue d'identifier les enjeux que ces productions suscitent, les défis à relever, et perspectives économiques à dégager. Cette étude est d'autant plus importante dans la mesure où l'agriculture, dans cet espace communautaire, contribue à 2/3 des emplois générés et concourt à 1/3 du PIB de l'Union (Savadogo, 2009). Cette contribution du secteur agricole constitue un des leviers à travers lesquels le développement économique de l'Union pourrait être gonflé. Pour ce faire, il faut une politique consensuelle bien ficelée et implémentée dans une coordination unidirectionnelle. Puisque, comme le soulignent Semedo et al. (2012) à travers leur exemple du cas européen, toutes actions publiques d'envergure régionale, dénuée d'une direction de coordination claire freinent l'intégration économique. Dans cette logique, si la PAU est une politique pertinemment conçue, mise en œuvre à travers une structure fédératrice de coordination, elle contribuerait à l'intégration économique régionale, qui constitue un des objectifs phares de l'Union. "Le développement et intégration économique durables de l'UEMOA, doivent être considéré aujourd'hui comme une nécessité absolue afin de faire face de manière conséquente et responsable aux nombreux défis de chômage, de pauvreté chronique, d'immigration irrégulière des jeunes, d'éducation et sécurité ; qui mine constamment cet espace cosmopolite. C'est dans cette logique qu'une politique commune telle que la PAU est en amont ambitieuse dans sa forme. Mais, en aval, son contenu peu pertinent et son faible degré

d'implémentation que témoigneraient les résultats empiriques qui seront présentés ci-après signifieraient que des efforts restent davantage à consentir, à travers les décisions gouvernementales plus radicales et ambitieuses en vue de sortir de toutes actions routinières. Ainsi, cette étude se veut-elle évaluative de la politique agricole de l'UEMOA par rapport aux filières : arachide, coton graine, café et cacao ; en s'appesantissant sur le premier et le troisième axe stratégique.

Le présent article s'articulera autour de quatre principaux. Premièrement, il s'agira de dégager la problématique que soulève cette recherche, présenter deuxièmement la dimension théorique de ce travail, troisièmement, décrire l'approche méthodologique utilisée et enfin, analyser de façon comparative les résultats.

### **I- La politique agricole de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et sa mise en œuvre : quelle problématique cela suscite-t-il ?**

D'entrée de jeu, il est à souligner que la politique agricole de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (PAU) est une politique publique. Et une politique publique est définie comme « un ensemble de décisions allant dans le même sens et guidant l'action gouvernementale dans un domaine d'intervention particulier, ainsi que l'ensemble des programmes et des activités visant à mettre en œuvre la politique » (Bernier et al., 2011). Pour Rose et Davies (1994), elle est considérée « comme une combinaison spécifique de lois, d'affectations de crédits, d'administration et de personnels dirigés vers un ensemble d'objectifs plus ou moins clairement définis ». La combinaison de ces deux définitions met en vedette les éléments suivants : d'abord, les actions gouvernementales nécessitent des moyens ou ressources d'une part. Et d'autre part, leur mise en œuvre permet la réalisation des objectifs préalablement élaborés. L'échafaudage de ces différents éléments soulève une problématique qui se résume principalement à une mise en œuvre inefficace de cette PAU, à la suite de l'analyse des résultats aboutis après treize années d'implémentation, c'est-à-dire de 2003 à 2015. Si cette évaluation à mi-parcours suscite un problème général qui s'inscrit dans une logique de politique agricole inefficace à cause d'une distorsion notoire et criarde entre les prévisions et les réalisations (Jacob, 2010), ce problème principal peut être sans équivoque décliné en deux problèmes spécifiques liés respectivement à l'axe 1 et 3 de la PAU. Le premier concerne spécifiquement la faible production agricole observée de 2003 à 2015 nonobstant les directives agricoles prises par l'UEMOA depuis 2001. Le

second met notamment en relief la difficulté qu'éprouvent les pays membres de cette institution (UEMOA) en ce qui concerne la compétitivité des produits de rente sur le marché mondial. Ce qui, par conséquent, minimise significativement les avantages économiques à tirer de la production desdites cultures. C'est dans l'objectif d'analyser ces problèmes que nous nous posons les questions de savoir : comment expliquer l'inefficacité de la PAU ? Quels sont les enjeux et défis à relever ? Vu la faible compétitivité avérée de ces produits agricoles sur le marché mondial (Fok, 2005 ; Oxfam, 2004 ; Oxfam, 2002 ; Zongo, 2002), en quoi le changement de paradigme : de la production-exportation à la production-transformation dans ces filières respectives, pourrait-il constituer une meilleure perspective économique dans cet espace communautaire ? Pour répondre à ces questions, un cadre théorique a été défini afin de donner à cette étude une base théorique à travers laquelle la problématique dégagée serait bien délimitée.

## **II- L'explication théorique de l'inefficacité de la politique agricole de l'Union économique et monétaire ouest-africaine**

En référence à l'efficacité définie par Jacob et Varone (2003) comme la comparaison entre les effets liés à l'inférence causale de la politique et les objectifs préalablement visés ; l'inefficacité, critère de performance, réside dans la réalisation des résultats escomptés avec des ressources allouées à cet effet. De ce postulat, l'inefficacité de la PAU se résume à la non-atteinte des objectifs définis au niveau de l'axe 1 et 3 qui respectivement correspondent à l'amélioration de la production et le meilleur positionnement sur le marché mondial. Comment alors expliquer théoriquement cette déficience politique ? Le fameux propos d'Albert Einstein nous enseigne que « la folie, c'est de faire toujours la même chose et s'attendre à un résultat différent ». En ce sens, on pourrait observer une quasi-stabilité de politique agricole dans tout l'espace UEMOA. L'explication théorique à cet effet correspond mieux à la théorie de « *l'équilibre ponctué* » développée par Baumgartner et Jones (1993). Pour ces auteurs américains, une des principales caractéristiques des politiques publiques est la longue période de stabilité, associée à des acteurs très restreints et par de courts moments de changement qui redéfinit les données politiques (1993, p. 236). Cette inertie politique constatée dans le secteur agricole est notamment liée à la pratique de l'agriculture

traditionnelle qui persiste dans la région. Une politique agricole fortement dépendante de la pluviométrie, qui perdure depuis belle lurette. Ces facteurs justifient certainement l'inefficacité de la PAU à l'égard de la faible production constatée. L'explication théorique peut être également liée à l'approche « *incrémentale* » mise en exergue par Lindblom (1959) dans ses travaux. Cette approche théoriquement décisionnelle analyse à la fois l'aspect incrémental des politiques publiques, ainsi que leur statu quo. Le premier niveau d'incrémentalisme part du postulat selon lequel la décision gouvernementale des politiques publiques est émaillée d'une panoplie d'acteurs qui s'entrelacent et s'interagissent dans la quête de compromis négocié et d'ajustement mutuel. Ce qui donne aux politiques publiques une dimension de changement lent, procédural et progressif. Le second (statu quo) fait référence à la non-maîtrise des conséquences du changement, à l'incertitude (Hassenteufel 2011, p. 257). Ce deuxième volet explicatif de l'incrémentalisme précise davantage le cas de la PAU où la politique agricole dans la zone UEMOA s'enracine dans une posture traditionnelle où toute orientation moderne pourrait s'avérer comme un risque à éviter. Les politiques budgétaires décrites par Wildawsky (1979) et Siné (2006, p. 113-114) illustrent et incarnent parfaitement cette logique incrémentale consistant à la reproduction quasi fidèle des politiques antérieurement élaborées et mises en œuvre. Si plusieurs auteurs postulent que cette approche décisionnelle reste pertinente pour l'analyse des politiques (Lindblom, 1979 ; Neustadt et May, 1986 :108) ; la PAU doit-elle toujours continuer de suivre ce processus de changement, très lent et presque stable ? L'analyse de cette question fera l'objet de la perspective économique à dégager dans cet article.

### **III- L'approche méthodologique**

Il est à souligner que l'objectif principal de cet article est de faire une évaluation à mi-parcours de la PAU et de démontrer la distorsion entre les prévisions et les réalisations d'une part ; d'identifier les défis à relever, ensuite soulever les enjeux et enfin dégager les perspectives économiques d'autre part. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder par la déclinaison de cet objectif général en deux spécifiques (la faible production agricole et le problème de compétitivité de ces produits agricoles sur le marché mondial), constituant chacun un niveau d'analyse avec des variables explicatives bien

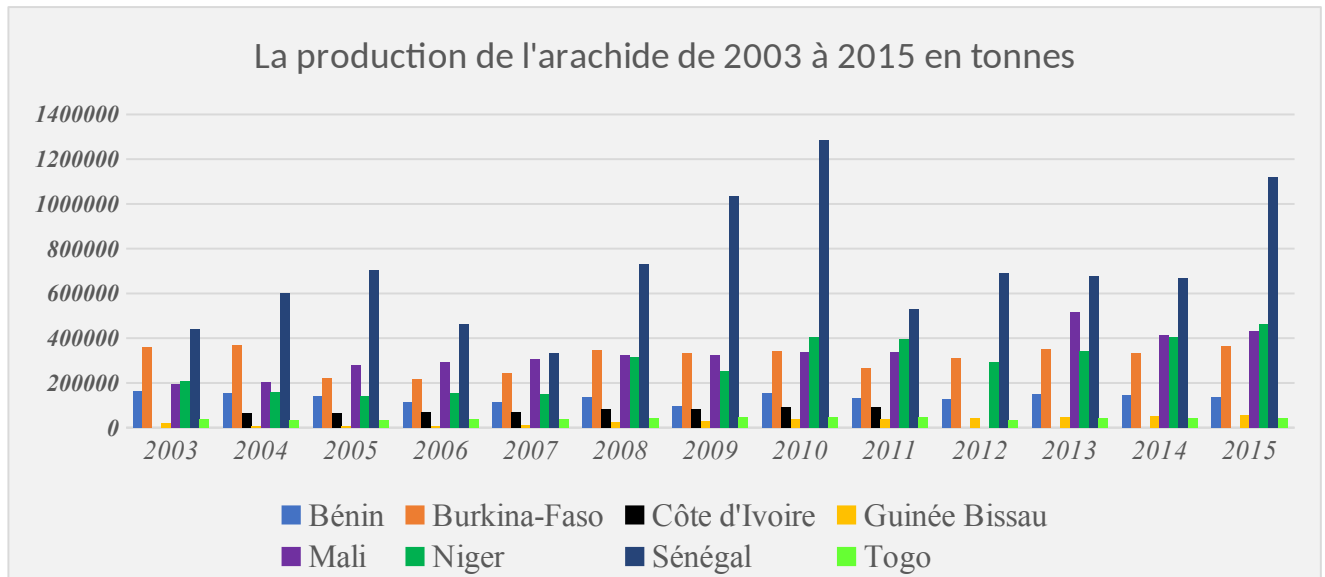
définies afin de confirmer ou infirmer l'hypothèse d'inefficacité de la PAU. Pour concrétiser cette démarche, nous avons essentiellement procédé par l'analyse documentaire et les données empiriques de sources secondaires recueillies concernant la production des pays membres. L'approche documentaire a permis de mettre en perspective les enjeux et les défis à relever dans le secteur agricole de manière générale et dans les filières de rentes en particulier. Les données empiriques ont permis de relever le problème de faible rendement agricole dans les pays membres de l'Union ainsi que leur faible compétitivité sur le marché mondial. Nous avons aussi procédé par la triangulation des sources de données afin de limiter ou minimiser les biais potentiels et nous assurer de la fiabilité et validité des données. Rappelons que l'échantillon défini représente l'ensemble des pays membres de l'Union. Mais tous les 08 pays ne produisent pas toujours les 4 filières agricoles sélectionnées comme cultures de rentes potentielles. L'arachide est le seul produit agricole cultivé par l'ensemble des pays membres. Le coton est produit par six pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Togo), le café cacao par deux pays (Côte d'Ivoire et Togo). Donc chaque filière est comparée entre les pays potentiellement producteurs.

#### **IV- Présentation des résultats : analyse et interprétation**

Soulignons que les données empiriques de sources secondaires ont permis d'analyser le rendement lié aux productions. Tandis que la compétitivité des produits est analysée en fonction des données concernant les fluctuations des prix sur le marché mondial.

##### ***1- Analyse et interprétation de la production d'arachide de 2003 à 2015***

L'arachide est produite par les l'ensemble des huit pays de l'Union. À travers la production de 2003 à 2015, une analyse est faite de manière comparative pour déterminer la performance agricole des pays concernés. Ainsi, le graphique ci-après permet d'apprécier les résultats.



Source : graphique produit par le biais des données du rapport statistique annuel de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de 2015.

L'arachide est produite par l'ensemble des pays de l'Union. La PAU, à travers son axe 1, vise l'adaptation et l'amélioration du système de production afin d'optimiser le rendement ou la production. Des résultats sus-présentés, il ressort malheureusement une production relativement faible de 2003 à 2015. En principe, cette politique serait efficace, on aboutirait à une augmentation constante des rendements, ce qui n'est nullement pas le cas en observant les résultats. Parmi les huit pays, Sénégal sort le leader régional de la production d'arachide avec comme rendement minimal de 440 709 tonnes en 2003 et celui maximal de 1 286 855 en 2010. Le tableau ci-après fait un classement par ordre de leadership des pays en fonction de leur rendement (en tonnes) minimal et maximal durant les 12 années d'existence de cette politique.

Tableau 1 : Classement des pays producteurs d'arachide selon le leadership régional.

Pays	Sénégal	Burkina Faso	Mali	Niger	Bénin	Côte d'Ivoire	Togo	Guinée-Bissau
Rendement minimal	440 709	216 198	192 478	13 900	94 523	63 226	31 947	5524
<b>Année</b>	2003	2006	2003	2005	2009	2004	2012	2004
Rendement maximal	1 286 855	368 900	430 296	463 413	154 403	91 844	47 369	40 903
<b>Année</b>	2010	2004	2015	2015	2010	2011	2011	2015

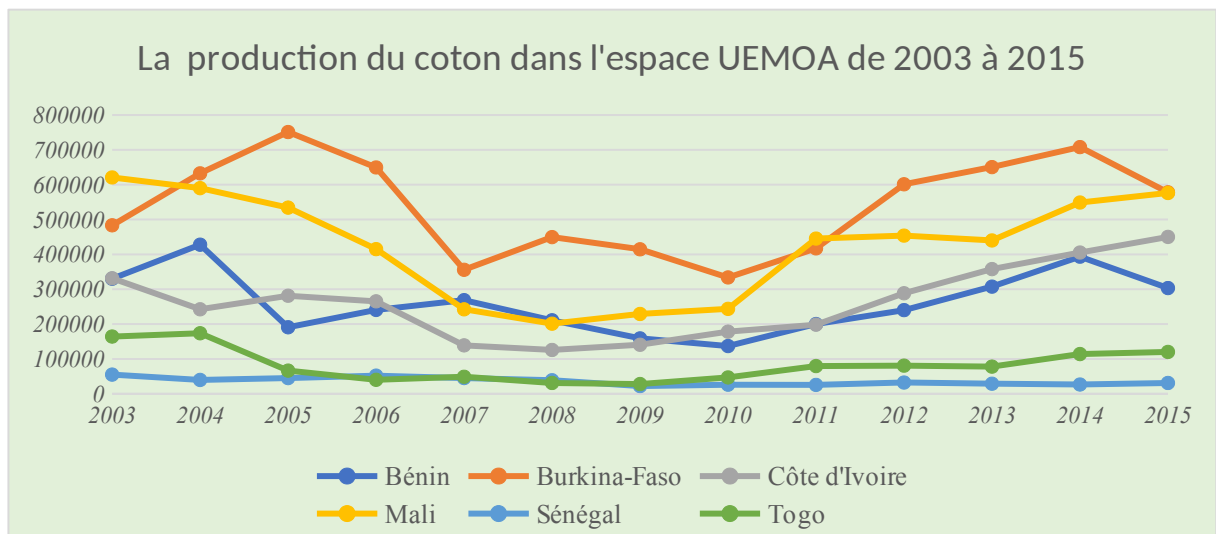
Source : Tableau réalisé à partir du rapport de la BCEAO (2015)

Il ressort clairement une évolution en dents de scie au niveau de tous les pays. Ce qui signifie leur incapacité à maintenir en croissance constante leurs rendements. Le rendement maximal et minimal du Burkina Faso sont produits respectivement en 2004 et 2006 ; et ce fut le cas pour plusieurs pays. Cette augmentation irrégulière des produits pourrait être expliquée par plusieurs facteurs : la superficie emblavée selon les années, problème de main d'œuvre, l'abandon de la production par certains paysans à un moment donné, la pluviométrie et le faible entretien des plants. Dans tous les cas, excepté le facteur pluviométrie qui est souvent l'une des conditions d'une bonne production dans l'espace UEMOA, les autres peuvent être liés au découragement et aux désintérêts (CIRAD et al., 2016) des producteurs à cause du faible bénéfice tiré de cette culture. Puisque, selon les études réalisées au Sénégal par le Ministère de l'Agriculture en 2009, il ressort qu'à « partir de 1999, les politiques de libéralisation de la commercialisation ont entraîné la baisse du prix au producteur qui est passé de 147 FCFA à 120 FCFA en 2002 et depuis 2003, le soutien du prix au producteur par l'État a permis de maintenir le niveau à 150 FCFA », ce qui se résume aux conséquences de la volatilité des prix sur le marché mondial.

Si la production d'arachide dans l'espace UEMOA ne connaît pas une augmentation régulière et que le prix d'achat sur le marché international se volatilise avec comme corollaire une légère augmentation du prix au producteur, suivie d'une longue période de chute drastique, et après une période moyenne de stabilité, qu'en est-il pour les autres filières ?



## 2- Analyse et interprétation de la production du coton grain de 2003 à 2015.



Source : graphique produit par le biais des données du rapport statistique annuel de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de 2015.

Dans l'Union, la production cotonnière se pratique essentiellement par six pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal et Togo. Le leader avéré de cette filière est le Burkina Faso. Sur la période 2003-2015, Burkina Faso a réalisé sa meilleure performance en 2005 (750957 tonnes) en termes de rendement. Cinq années plus tard (2010), il a connu sa faible productivité (333803 tonnes). Mali, le deuxième producteur de l'Union, par exemple, a fait ses meilleures preuves en 2003 et de 2004 à 2015, on constate une chute relative selon les années. Au lieu que cette production continue par augmenter, on note plutôt l'inverse. Comme l'indique le schéma, la même situation se produit typiquement dans les autres pays. Le tableau suivant retrace avec les chiffres la production des pays selon leur performance maximale et minimale avec les années correspondantes.

Tableau 2 : La classification des pays producteurs du coton selon la production maximale et minimale en fonction de leadership.

Pays	Burkina Faso	Mali	Côte d'Ivoire	Bénin	Togo	Sénégal
Rendement maximal	750957	620655	450093	427709	173 655	54964
Année	2005	2003	2015	2004	2004	2003
Rendement minimal	333803	125700	124700	136958	31012	25367
Année	2010	2008	2008	2010	2008	2011

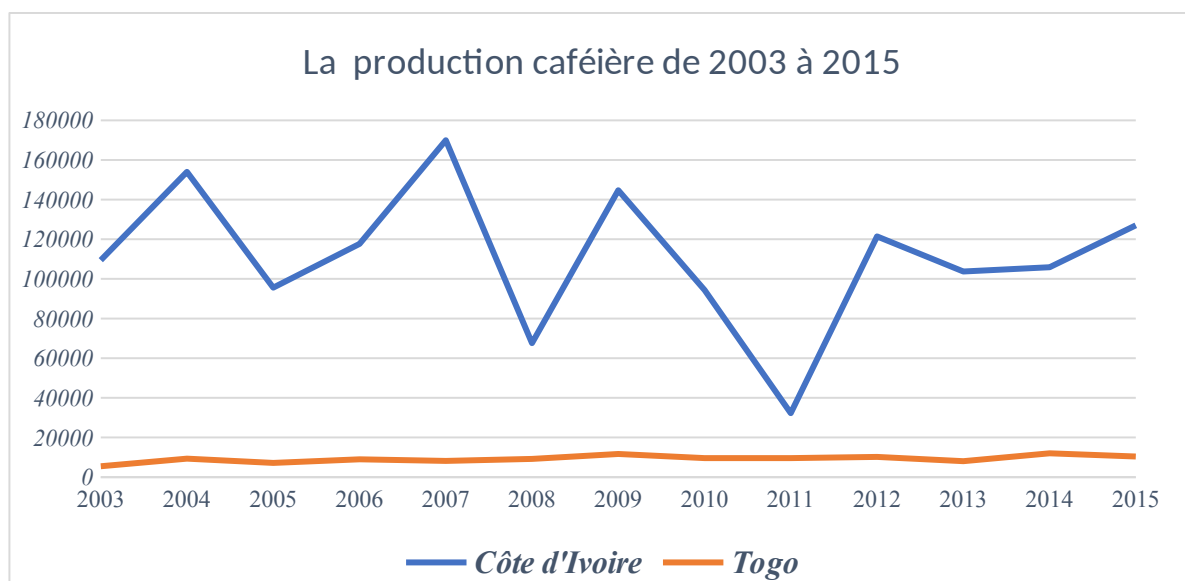
Source : : Rapport BCEAO 2015

Il est à noter laconiquement comme dans le premier cas que l'amélioration de la production cotonnière de manière conséquente et consécutive, n'a été toujours pas réalisée et constitue à cet effet à être un boulet que traîne l'ensemble des pays membres producteurs.

Si les pays ont tous des difficultés éprouvantes à maintenir constamment l'augmentation du niveau de production, la dynamique du prix cotonnier sur le marché mondial, constitue en outre un autre problème récurrent auquel ils font face pour ce qui concerne leur profit à réaliser à travers cette production et la commercialisation. La littérature existante sur ce sujet, engendre une scission de deux principaux courants. D'une part, les tenants d'une cotonculture contributrice au développement économique des pays subsahariens notamment ceux de l'UEMOA, à cause de sa compétitivité qui aurait due à la suppression des subventions sur les prix du coton (Dov 2001 ; Amédé 2002). D'autre part, les maximalistes, reconnaissant en amont les inférences causalement positives, estiment en aval que cette abrogation est très résiduelle et insignifiante pour permettre aux pays africains producteurs du coton de tirer des avantages économiques substantiels (Wise, 2004 ; Fok, 2005 ; Goreux, 2003 ; Oxfam, 2004). Toujours dans cette logique de volatilité des prix, il ressort des études récemment réalisées, conjointement par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) et la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2016), les perturbations et les instabilités que connait le marché mondial, s'arrime avec la logique d'une stase du prix du coton entre 2010-2013 et sa baisse draconienne de 2014 à 2017 sur le marché mondial. La conclusion à tirer de cette analyse documentaire est simplement la faible compétitivité des produits agricoles de l'espace UEMOA.

Que ce soit au niveau de la production d'arachide et celle du coton, les résultats soulignent une difficulté remarquable par rapport au maintien du niveau d'augmentation de la production dans tous les pays de l'Union ainsi qu'une faible compétitivité. Alors, le cas du café et cacao peut-il faire l'exception ?

### 3- Analyse et interprétation de la production du café de 2003 à 2015



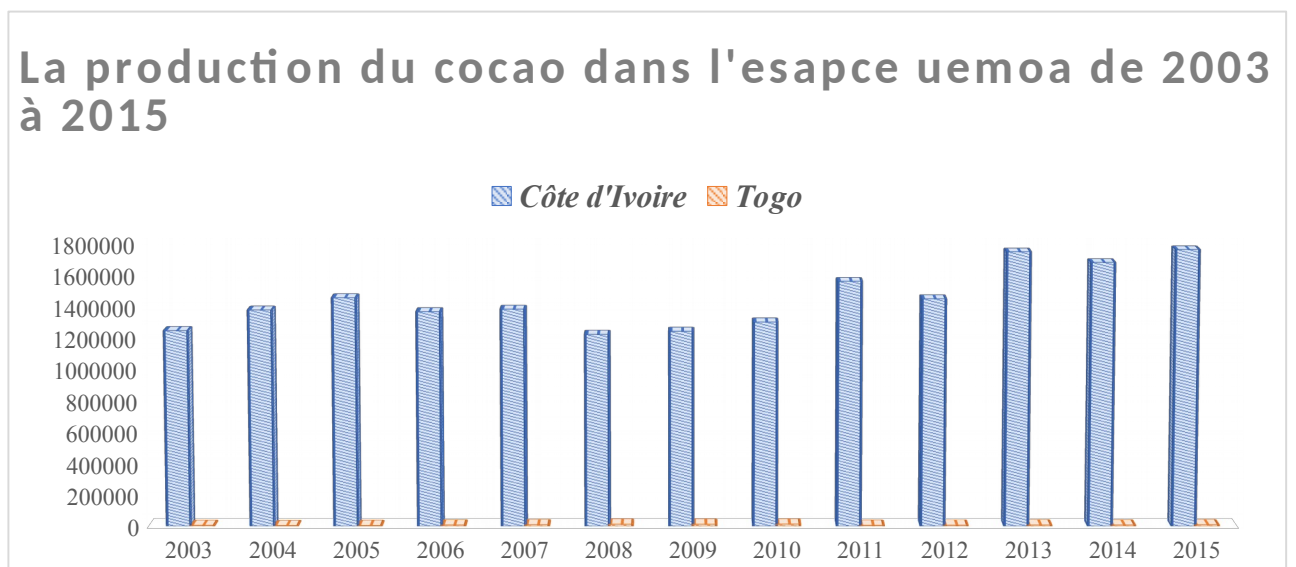
Source : graphique produit par le biais des données du rapport statistique annuel de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de 2015.

La culture caféière est principalement pratiquée par la Côte d'Ivoire qui sort leader du groupe avec une production maximale de 169 900 tonnes en 2007 et celle minimale de 32 300 tonnes en 2011. Le second pays producteur du café est le Togo. Sa prouesse en termes de production était en 2014 avec un rendement de 12 000 tonnes contre 7 178 tonnes en 2003. Tout comme dans les cas précédents, le problème de productivité constante se pose également dans la filière caféière. Comme le cas de la Côte d'Ivoire l'indique si bien, la production réalisée en 2007 reste la meilleure entre 2003 et 2015.

En ce qui concerne la dynamique du prix sur le marché international, beaucoup d'études empiriques mettent en avant les problèmes qui spolient la capacité des pays africains, ceux de l'Union en particulier, à accéder sur le marché international. Selon le Conseil international du Café (2007), « les coûts commerciaux déterminent la capacité

des pays producteurs à accéder aux marchés régionaux et internationaux. Les producteurs de café étant des preneurs de prix, des coûts commerciaux élevés réduisent le prix payé aux producteurs et érodent la viabilité économique du café ». Cette affirmation a suscité la curiosité de savoir les facteurs qui déterminent ces coûts. C'est ainsi que le rapport de l'OCDE et OMC (2015), cité par Conseil international du Café (2007), en se référant à la base de données de la Banque Mondiale, estime que de 0-10% des coûts commerciaux sont attribués aux tarifs douaniers, alors que 10 à 30% sont liés aux coûts physiques des échanges en lien avec les facteurs géographiques. En outre, la majeure partie des coûts commerciaux (60 à 80%) est cependant liée aux barrières commerciales non tarifaires, y incluses les procédures douanières, l'environnement réglementaire, les fluctuations monétaires et autres facteurs non négligeables (OCDE et OMC, 2015). Dans ce climat commercial, associé à la fluctuation des prix sur le marché mondial, la capacité des pays de l'Union à être compétitif avec les pays occidentaux et asiatiques tend vers la nullité. Le manque du caractère compétitif des produits agricoles de l'Union compromet inéluctablement la viabilité économique de l'agriculture et annihile tout effort de développement économique dans la mesure où l'ensemble de ces pays font de l'agriculture leurs créneaux de développement. Le cas de la filière cacao fera-t-il la différence ?

#### 4- Analyse et interprétation de la production du cacao de 2003 à 2015



Source : graphique produit par le biais des données du rapport statistique annuel de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de 2015.

Dans la filière cacao, tout comme celle caféière, la Côte d'Ivoire reste le leader devant le Togo à travers sa production inégalable, qui d'ailleurs, lui confère une posture de leader mondial. Toutefois, la non-constance de l'accroissement de la production perdure et demeure le problème commun et fondamental des pays de l'Union et dans l'ensemble des filières mises en évidence dans cet article. Quelle est la tendance que dessine le prix du cacao à l'échelle mondiale ?

En ce qui concerne le prix du cacao, tout comme celui du café, nous avons cherché à comprendre la logique derrière ces prix. Une étude révèle que depuis longtemps, il y a une relation de causalité entre le prix du cacao et les stocks, comme généralement la règle de l'offre et la demande. Cette causalité est liée au fait que l'augmentation de 1% du stock entraînait automatiquement la chute du prix de 3% (Ul Haque, 2004). Cette logique réglementaire a changé, toujours dans la défaveur des pays producteurs, au moment où l'International Cocoa Organization (ICCO) avait fait prévision de 5% d'augmentation des stocks, il y a quelques années, les prix du marché mondial ont baissé de presque 30% (ICCO 2017). En outre, concernant la baisse factuelle des prix, plusieurs études reconnaissent aussi l'augmentation à court terme des prix. Mais celles réalisées par LMC<sup>1</sup> (2016) soutiennent que la tendance générale à long terme est la chute perpétuelle des prix sur le marché mondial. Puisque, chaque pays lutte pour augmenter son niveau de production. Or, c'est cette augmentation qui fait dégringoler le prix.

Par le biais de ces résultats, l'hypothèse d'inefficacité de la PAU reste confirmée à travers l'analyse et l'interprétation des résultats liés à la production des filières de rente, ainsi que la capacité de l'Union à accéder compétitivement au marché mondial. À travers ces analyses, cet article soutient d'une part que la production et la commercialisation à l'état brut des produits agricoles freinent considérablement la viabilité économique de l'Union et la durabilité sociale de son développement ; et compromet enfin la viabilité de son environnement dans la mesure où l'agriculture en général reste traditionnelle. Des défis restent alors à relever pour faire face aux enjeux socioéconomiques de l'heure, par le biais de la définition des perspectives politico-économiques ambitieuses.

---

<sup>1</sup> LMC est le cabinet principal indépendant en appui conseils, économiques des entreprises du secteur agroalimentaire à travers le monde. Il intervient dans plusieurs filières agricoles.

## V- L'agriculture dans l'Union économique et monétaire ouest-africaines : Perspectives, enjeux et défis

Cette dernière session se tâchera de proposer succinctement une nouvelle orientation de l'agriculture dans cet espace communautaire, en termes de perspectives, eu égard à des problèmes de pertinence et d'efficacité soulevés plus haut.

### *1- La perspective économique : le changement de paradigme politique ?*

Soulignons tout d'abord que le paradigme dans lequel l'agriculture de l'Union évolue actuellement peut se récapituler essentiellement à la production et exportation des produits agricoles à l'état généralement brut. Or, cet article soutient le caractère déficient de cette logique traditionnelle à pouvoir contribuer au développement socioéconomique de l'Union. À cet effet, la perspective économique que dégage ce travail est le changement de paradigme politique, en sortant de la philosophie de production-exportation des matières premières, pour une production-transformation au sein de l'Union. Mais avant tout, qu'est-ce qu'un paradigme politique ? Rappelons que la notion de paradigme a été pour la première fois conceptualisée par l'américain Thomas Kuhn dans les années 1980. Pour celui-ci, une analyse basée sur le paradigme, consiste à la démonstration de comment « la réalité de certains exemples de travaux scientifiques, qui contiennent des lois, des théories, des applications et des méthodes expérimentales, gèrent des modèles de cohérences spécifiques pour la recherche scientifique » (Kuhn 1983, p. 30). Cette notion, telle que conçue par Kuhn, permet la structuration de la science à travers les principes qui font unanimité. Le paradigme comprend quatre principaux éléments : les principes métaphisiques ; des hypothèses ; des méthodologies ; des instruments spécifiques (Smith, 2010 ; Gow et Dufour, 2000). Sans trop épiloguer sur cette notion, ce qui intéresse et nécessite une attention particulière dans ce travail est le pourquoi on passe d'un paradigme dominant à un autre. Sur cette question, les spécialistes en science politique soutiennent que si le paradigme actuel connaît une anomalie, une crise et n'arrive pas à trouver des solutions aux problèmes actuels et futurs, il serait nécessaire de procéder au changement de paradigme (Hall 1993 ; Surel, 1995 et Gow et Dufour, 2000). Pour ces derniers, le nouveau paradigme doit dépasser les limites de l'ancien, en étant en mesure de diagnostiquer les problèmes actuels qui minent la société et d'y apporter des solutions durables (Smith, 2010, p. 405). Si nous considérons dans cet article la

logique de production-transformation comme étant un nouveau paradigme à adopter au sein de l'Union, c'est parce qu'elle contient les quatre caractéristiques paradigmatiques décrites par les auteurs d'une part. Et d'autre part, orienter l'agriculture sur la transformation des matières premières, constituerait un changement radical dans les politiques agricoles de l'Union. Alors, il est donc évident de savoir : quels sont les problèmes que la logique « production-exportation » n'avait pas pu solutionner ; et pour lesquels la nouvelle approche paradigmatique production-transformation pourrait être un meilleur substitut ? Cette question représente les enjeux que soulève ce travail.

## ***2- La politique agricole de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et les enjeux socioéconomiques actuels***

Rappelons que la place de l'agriculture dans l'économie de l'économie de l'UEMOA est indiscutable. La preuve en est que la Côte d'Ivoire qui représente 40% <sup>2</sup>du produit intérieur brut (PIB) de l'Union, repose essentiellement son développement économique sur l'agriculture notamment la filière cacao. Donc le développement de l'agriculture pourrait inéluctablement permettre à l'UEMOA de faire face, de façon responsable, aux enjeux de l'heure qui sont : la pauvreté paysanne, le chômage des jeunes et l'immigration irrégulière des jeunes.

### ***2.1- La pauvreté paysanne***

La pauvreté paysanne est liée à la pauvreté monétaire et intellectuelle. Concernant la pauvreté monétaire les dernières études publiées par l'UEMOA sur l'état de pauvreté montrent que le taux national de pauvreté est respectivement de : Bénin (36% en 2011), Burkina Faso (47% en 2009) ; Côte d'Ivoire (49% en 2008) ; Guinée-Bissau (33% en 2010) ; Mali (47% en 2011) ; Niger (48% en 2011) ; Sénégal (47% en 2011) et le Togo (59% en 2011) UEMOA (2015). Ces données macro, illustrent moins les réalités rurales. Cependant, le constat général est que les milieux ruraux notamment les paysans, sont les plus touchés par les incidences de pauvreté (UEMOA, 2015, p. 12). La pauvreté intellectuelle autre concerne l'analphabétisme des paysans ; qui influe négativement sur leurs productions agricoles.

### ***2.2- Le chômage des jeunes diplômés***

<sup>2</sup> <http://afrique.le360.ma/cote-divoire/economie/2017/02/26/10004-cote-divoire-leconomie-la-plus-dynamique-de-lafrique-de-louest-10004>.

Le rapport de l'UEMOA en ce qui concerne le chômage des jeunes, réalisé entre 2001-2002 avec l'appui des instituts nationaux de statistiques des pays membres de l'UEMOA, démontre que le taux moyen des chômeurs de longue durée au sein de l'Union est de 67,4% dans les grandes agglomérations, dont les jeunes comme la principale couche sociale la plus touchée. L'enquête mentionne également que le taux global de sous-emploi est de 67,1% (UEMOA, 2002). Il est vrai que ces données sont surannées et qu'aujourd'hui il y a une légère amélioration, mais le problème d'emploi reste d'actualité et sape perceptiblement les efforts gouvernementaux. Donc à travers une politique agricole pertinente, orientée vers la transformation des produits agricoles, l'Union pourrait faire face à cet enjeu.

### ***2.3- L'immigration irrégulière des jeunes***

L'immigration est aujourd'hui l'une des questions les plus sensibles, surtout celle irrégulière. Telle que l'explique Bolzman et al. (2011), elle s'appréhende dans une double logique. Tout d'abord, pour ces auteurs, la première tendance est le chômage des jeunes et la pauvreté monétaire chronique, entraînant leur vulnérabilité dans les pays de départ respectifs, et la seconde est liée notamment à la fermeture des frontières des pays européens vis-à-vis des Africains en particulier à travers une mise en place d'un dispositif sécuritaire difficilement franchissable (Bolzman al., 2011 : 12). Les conséquences dudit phénomène social étant lourdes, l'UEMOA gagnerait si sa politique agriculture est orientée vers la transformation des produits agricoles en encourageant la création des entreprises agroalimentaires créatrices d'emplois pour les jeunes.

Donc, le changement de paradigme production-transformation permettrait un meilleur développement économique qui ferait que les pays membres pourraient faire face au à la pauvreté paysanne, le chômage des jeunes et à l'immigration.

Si cet article propose comme perspective le changement paradigmatique, à travers l'industrialisation agricole, en encourageant les créations des petites, moyennes et grandes entreprises agroalimentaires porteuses de richesse et génératrices d'emplois à revenu substantiel pour faire politiquement et économiquement face aux enjeux susmentionnés, alors, quels sont les défis que l'UEMOA doit-elle relever ?



### ***3- Les défis de l'UEAMO***

Les défis à relever dans les conditions décrites plus haut sont : la modernisation de l'agriculture ; la gouvernance institutionnelle et économique ; et défi environnemental.

#### ***3.1- La modernisation de l'agriculture dans l'espace UEMOA***

La question de modernisation agricole est une vieille question en Afrique subsaharienne. Cependant, les efforts en ce sens sont toujours minimes avec des effets insignifiants. Nonobstant les terres agricoles très fertiles, le problème de productivité agricole demeure avec acuité à cause de l'agriculture traditionnelle généralement pratiquée. Orienter l'agriculture vers l'industrialisation agricole nécessiterait avec inéluctablement cette modernisation à travers la maîtrise de l'eau, le développement des nouvelles semences résistantes au changement climatique et surtout l'utilisation des outils modernes, afin de maintenir l'augmentation du niveau de production.

#### ***3.2- La gouvernance institutionnelle et économique***

Ce défi est indispensable si les huit pays de l'Union souhaitent avoir un avenir et un destin commun. Cela implique réellement une volonté et engagement politique de chaque gouvernement, à travers la définition consensuelle des actions à mener, des ressources nécessaires et adéquates à y allouer pour une mise en œuvre effective, et avec une participation active et institutionnalisée des acteurs publics, privés, des experts, les médias, et surtout des citoyens. L'UEAMO étant à cet effet cette organisation fédératrice, elle doit être forte à travers la définition claire des actes de réglementation qui orienteraient chaque intervention d'envergure régionale.

#### ***3.3- Le défi environnemental***

Toutes les actions de l'Union doivent s'inscrire dans une logique économiquement viable, socialement équitable et surtout écologiquement durable. Car, le changement climatique constitue aujourd'hui une réalité indéniable. Comme le soulignent plusieurs auteurs, la planète est un bien commun à toute l'humanité et toutes actions humaines doivent viser à sa protection et préservation afin que les fruits de ce patrimoine soient partagés équitablement entre les générations. Dans cette perspective, le secteur

agricole touche sensiblement l'environnement, donc le principal défi de l'UEAMOA serait de lutter efficacement contre la déforestation, la culture sur brûlis, le braconnage, l'érosion du sol, la protection de l'écosystème en général afin de rendre durable sa production agricole en internalisant les effets écologiquement néfastes.

## **Conclusion**

Les analyses réalisées dans cet article ont abouti à des conclusions selon lesquelles les productions dans les quatre sous-secteurs (arachide, coton et le café-cacao) restent d'une part faible et le maintien constant de leurs augmentations demeure une difficulté commune à tous les pays membres de l'Union d'autre part. En outre, l'article analyse les coûts commerciaux, la logique derrière la fixation du prix des produits agricoles sur le marché mondial, la dynamique de volatilité de ces prix et conclut à cet effet que l'agriculture dans l'espace UEMOA a une faible compétitivité eu égard à sa capacité à accéder aux marchés régionaux et internationaux. Ce qui, par conséquent, confirme l'hypothèse d'inefficacité de la PAU. Après cette analyse évaluative, il est démontré qu'une politique axée sur l'exportation des matières premières agricoles, souffre de la pertinence à la lumière des enjeux sociétaux auxquels des réponses en termes d'actions concrètes s'avèrent urgentes. Le fait que huit pays se sont associés pour réfléchir aux stratégies de ventes de leurs matières premières agricoles témoigne la non-pertinence de cette politique et souligne l'incapacité de cette institution régionale à promouvoir effectivement un développement durable qui pourrait intégrer l'aspect économique (la croissance économiquement rationnelle) ; social (l'épanouissement et le bien-être des populations) et environnemental (promotion et protection de l'écosystème). Un changement de paradigme à cet effet est proposé afin que les pays membres de l'Union puissent connaître une industrialisation agricole et s'assurer avec quiétude du développement économique et social soutenable, en veillant à la préservation de l'écosystème pour une écologie viable et pérenne.

Les résultats ont également permis d'identifier les leaders régionaux dans chaque filière de production. Par exemple, au niveau dans la filière arachide, le Sénégal sort le leader, Burkina Faso pour le sous-secteur cotonnier et la Côte d'Ivoire qui est hissée à la tête de la production caféière et cacaoyère. Pour renforcer la gouvernance économique, l'Union pourrait, à travers ce que les économistes appellent « avantage

comparatif », mobiliser les ressources nécessaires pour implanter dans ces trois pays respectifs, des entreprises agroalimentaires d'envergure régionales selon les filières. Et les productions des autres pays (non-leaders) seraient par exemple destinées au fonctionnement desdites entreprises. Il serait nécessaire que dans cette même logique, chaque pays de l'Union puisse se spécialiser dans une filière dans laquelle il pourrait être leader afin que plusieurs industries agroalimentaires puissent être créées dans chaque pays, pour la satisfaction des besoins alimentaires et par ricochet contribuer à la lutte contre la malnutrition. Cependant, l'avenir et le destin commun doivent être la vision commune de ces pays et que la volonté et l'engagement politique soient les moyens adéquats pour y parvenir.

## Références bibliographiques

Amédé, L-S. 2002. « Les agriculteurs africains doivent être soutenus comme ceux de l'UE et des USA » (interview de Dov Zerah), *in* *Fraternité Matin*, Abidjan, pp. 13.

Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, 2015. « Rapport statistique annuel de la BCEAO ».

Bolzman, C, et Ibrahima G, 2011. « Migrations des jeunes d'Afrique subsaharienne : Quels défis pour l'avenir » ? *l'Harmattan* p. 195,.

Baumgartner F. et Jones B. 1993. « Agendas and instability in american policics, Chicago », The Uniiversity of Chicago Press.

Bernier, et al., (2011) « L'analyse des politiques publiques ». Montréal : PUM, p. 426.

Conseil international du Café, 2017 « La valeur ajoutée dans la filière africaine du café, ICC, p. 15.

Dov Zerah (2001). Discours du Président de l'Afcot, *in* Dîner de l'Association française Cotonnière (AFCOT) Deauville, p. 1-9.

Fok, M, 2005 « Coton africain et marché mondial : une distorsion peut en cacher une autre plus importante », *halshs*, p. 23.

Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, et al. 2016 « Identifier les impacts de la recherche dans la création variétale, la production et l'organisation semencière de l'arachide : Une enquête auprès des acteurs au Sénégal, rapport, p. 74.

Goreux, L, 2003. « Préjudices causés par les subventions aux filières cotonnières de l'AOC », Ed. Louis Goreux Consultant, Washington. No. 15 Février 2003. p. 60.

Gow, J. I, et C. Dufour. 2000. « Le nouveau management public est-il un paradigme ? Cela a-t-il de l'importance ? », *Revue internationale de sciences administratives*, vol. 66, no 4, p. 679-707.

Hall, P, 1993 « Policy Paradigms, Social Learning and the State : The cas of Economic Policy-Making in Britain », *Comparative Politics*, 25 (3), 275-296.

Hassenteufel, P, 2011. *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2e édition.

ICCO (2017b) : Quarterly Bulletin of Cocoa Statistics, Volume XLIII No. 1, Cocoa Year 2016/17, London.

Jacob, S, Varone, F., 2003 « évaluer l'action publique : état des lieux et perspectives en Belgique », Gent, Akademia Press.

Jacob, S, 2010 « valuation », Dans Boussaguet, L., S. JACQUOT et P. RAVINET (dir.), 2010. Dictionnaire des politiques publiques, Paris, Presses de Sciences Po.

Kuhn, T, 1983. « *The structure of scientific Revelutions* » 2<sup>nd</sup> ed. Chicago, IL: University of Chicago Press.

Lindblom, C, 1979. « Still Muddling, Not Yet Through », *Public Administration Review*, 39 (6) : 517-526.

Lindblom, C, 1959. The science of mulddling throught, *Public Administration Review*, 9(2), pp.59-78.

LMC (2016): « Cocoa : the global market. Outlook for beans, butter, liquor & powder », 2016 Report Brochure. [http://www.lmc.co.uk/Cocoa-Cocoa\\_fte\\_Global\\_Market](http://www.lmc.co.uk/Cocoa-Cocoa_fte_Global_Market)

Neustadt, E-N, and May, ER, 1986. « Thinking in Time : The Uses of History for Decision-Makers », The Free Press.

Ministère de l'agriculture, 2009, « l'évolution du secteur agricole, des conditions de vie des ménages et de la vie chère au Sénégal » rapport d'étude, P.124.

OCDE et OMC (2015) : Panorama de l'aide pour le commerce 2015 – Réduire les coûts du commerce pour une croissance durable et inclusive. Chapitre 6, p. 171.

OCDE/FAO (2016), « Coton », dans Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2016-2025, Éditions OCDE, Paris.

Oxfam, 2002 « Cultivating poverty : The impact of US Cotton Subsidies on Africa », Ed. Oxfam. No. 30, p. 41.

Oxfam, 2004, « Dumping : le commencement de la fin ? Implications de la décision dans le différend sur le coton Brésil/États-Unis », Ed. Oxfam. Document de Briefing de Oxfam No. Juin 2004. p. 5.

Rose, R, & Davies Ph. 1994 « Inheritance in public policy. Change without choice in Britain, New Haven », Yale University Press.

Savadogo K, 2009 « La Politique agricole de l'UEMOA : État de mise en œuvre et défis » présenté au Colloque Régional UEMOA/CRDI sur « Intégration régionale et stratégie de réduction de la pauvreté ». Ouagadougou, 8-10 décembre 2009.

Semedo, G, Gautier, L., & Bensafta, K. M. (2012). « Pôles de convergence, gains dynamiques de l'intégration économique et monétaire en Afrique de l'ouest : une approche en termes de clusters » dans *L'Actualité Économique*, 88(1), 37-85.

Siné A., 2006. L'ordre budgétaire. L'économie politique des dépenses de l'État, Paris, Economica.

Smith, A, 2010 « Paradigme » dans Boussaguet, L., S. Jacquot et P. Ravinet (dir.), 2010. Dans dictionnaire des politiques publiques, Paris, Presses de Sciences Po ; p. 404-411.

Surel, Y, 1995 « Les politiques publiques comme paradigme », dans Alain Faure, Gilles Pollet et Philippe Warin (dir.), La construction du sens dans les politiques publiques. Débat autour de la notion de la notion de référentiel, Paris, L'harmattan, coll. 125-151.

UEMOA, 2002 « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans les agglomérations de sept membres de l'UEMOA », Rapport de la commission, p. 9.

UEMOA, 2015 « Premier rapport sur l'état de la pauvreté au sein de l'UEMOA 2000-2010 », Rapport de la Commission, p.102.

Ul Haque, Irfan (2004) : Commodities under Neoliberalism : the Case of Cocoa, G-24 Discussion Paper Series, January 2004 ; in : UNCTAD, Intergovernmental Group of Twenty- Four. [http://www.unctad.org/en/docs/gdsmdpbg2420041\\_en.pdf](http://www.unctad.org/en/docs/gdsmdpbg2420041_en.pdf).

Wildawsky, A, 1979{1964 }, The politics of the Budgetary Process, Boston, Little Brown (2<sup>e</sup> éd.).

Wise, T-A, (2004). The paradox of agricultural subsidies : measurement issues, agricultural dumping, and policy reform, Ed. Global Development and Environment Institute. Tufts University, USA, Mefford. Working paper No. 04-02, May 2004. p. 33.

Zongo, T, 2002. Le rôle du coton dans le développement économique, *in* Cotton Global Trade negotiations Washington, July 8-9.